

# Les Post Hier N°23 2012-Semaine 12

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SA.La Poste 13

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+- Tel: 04.91.11 60.95 Fax: 04.91.69.99 Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/

#### Sommaire:

#### Page I:

- Pas de miracles le 15
- V.O IMPOTS
- Le blog

#### Page 2:

- Parce que le 9 mars, ca existe aussi!
- Unanimes contre l'actionnariat.

#### Page 3:

- Quoi de plus révolutionnaire
- Avis de Recherche

#### Page 4:

- M.G./Banque Postale: un mariage contre nature.
- Les franchises médicales font perdre de l'argent.
- Prochaine Réunion

#### **RECLAMEZ-LA** Auprès du Syndicat LE NUMÉRO 1 DES 2012 NE DÉCLAREZ PAS 1€ DE TROP **OCRISE DE LA DETTE** O RÉFORME FISCALE O LES PROPOSITIONS DE LA CGT

#### *PAS de MIRACLE le 15 mars à la MG*

Suite à notre demande d'audience en date du 27 octobre 2011 restée sans réponse nous avions reformulé celle-ci le 1er mars 2012 annonçant notre venue avec une délégation pour le 15 mars. Nous ne nous faisions pas d'illusions sur notre accueil et contre toute attente, la délégation composée d'une petite vingtaine de participants a été reçue par le Président de la MG13 pour aborder les points suivants :

- 1. Nouveaux contrats « mon choix santé »
- 2. Contrat de groupe avec La Poste
- 3. Propositions commerciales émanent d'autres départements
- 4. Position de la Mutuelle sur la perte d'autonomie

#### Leurs réponses et nos commentaires:

- 1. En ce qui concerne Mon choix santé, la réponse est que cette offre est un PRODUIT d'appel plus spécialement ciblée sur une nouvelle « clientèle » plus jeune ..et en bonne santé!... Et comme le précise le Président « On est sur un marché »
  - Cette offre n'est qu'une garantie santé et n'est pas la garantie prévoyance comme notre garantie statutaire.
  - Nous vous laissons juge de la dérive de notre Mutuelle : quand on parle de produit et de marché est-on toujours une mutuelle faisant appel à la solidarité ?
- 2. Pour le contrat groupe liant la Poste et MG pour 3 ans donc les retraités sont malheureusement exclus : pas de prise de position du Président de notre mutuelle, malgré que celui-ci soit également retraité... Aucune assurance que le contrat soit renouvelé dans 3 ans avec la MG si ce n'est qu'il n'y aurait pas de raison que la Poste ne le renouvelle pas, son inquiétude ne serait plutôt pour le contrat de France télécom. Le seul point positif concerne la pétition avec vos 98 signatures qui sera transmise avec avis favorable du Président - sans connaître quel sera cet avis-,
- en espérant que ce ne soit pas une fin de non recevoir... 3. Les propositions commerciales d'autres départements : sont non statutaires, ce sont des propositions sur Mon choix santé, avec une recherche de sociétaires **Moins Coûtant!**
- 4. Position de la Mutuelle sur la perte d'autonomie : 5<sup>ème</sup> risque de la sécurité sociale.
  - Comme le défend la Cgt, l'autonomie doit être un 5ème risque de la branche maladie, la MG par son Président semble être sur la même longueur d'onde...

Les participants, tous adhérents mutualistes, ont fait part de leur forte inquiétude sur l'avenir de la mutuelle et de la protection sociale et le refus de son orientation mercantile actuelle.

Ils ont fortement revendiqué un fonctionnement démocratique de ses instances pour une meilleure prise en compte des aspirations des mutualistes.

Ils ont demandé un positionnement de leur mutuelle qui ne soit pas seulement accompagnatrice des mauvaises décisions du gouvernement et de l'Europe, mais une mutuelle offensive dans le refus des décisions qui pénalisent les mutualistes (taxes).

Après presque 2 heures de discutions, nous nous séparons avec l'intention d'amplifier le débat et l'action pour une mutuelle et une protection sociale au niveau de ses moyens.

#### Les Post' Hier N° 23

#### Parce que le 9 mars, ca existe aussi!

L'égalité hommes-femmes ? Mon œil ! Les femmes perçoivent une retraite inférieure de 38%.

La loi de 1972 sur l'égale rémunération ? L'écart salarial avoisine les 25%. En espèces sonnantes et trébuchantes, cela donne du 445 € par mois de différence, une paille : presque un demi Smic. Les femmes sont celles qui sont le plus massivement dans des postes de temps partiel voire, très partiel. Mais pourquoi ne sont-elles pas en CDI, aussi ? Peut-être parce qu'elles s'occupent des enfants, à emmener à l'école, chez le dentiste, tout ça, vu que 85 % des enfants vivant dans des familles monoparentales sont avec maman.

A la maison, ça va mieux ? 73 % des hommes râlent (voire, refusent) de faire du repassage ; nettoyer les sanitaires, trier le linge...

L'avortement, la pilule ? On compte toujours 200 000 IVG par an, rien à voir avec une quelconque défaillance dans les obligations légales d'éducation sexuelle à l'école ; ni dans les structures d'accueil et de prévention. D'ailleurs, le Planning familial a perdu 500 000 € de crédit cette année, et sa permanence aixoise a été interrompue depuis plusieurs mois, faute de trouver un local gratuit. Reste l'hôpital pour la contraception ou une IVG, tous les jours, mais seulement entre 15 et 16h. Le privé ? Allez demander aux infirmières universitaires leur liste de gynécos ne pratiquant pas de dépassement.

Et p*arce* qu'elles sont davantage exposées à la précarité économique et sociale, elles subissent la crise du logement de plein fouet.

Écarts de salaire, monoparentalité, précarité de l'emploi, chômage.. Si la majorité des SDF restent des hommes, l'Insee a recensé en 2011, 40 000 femmes sans toit, et 50 000 vivant dans des hôtels ou des foyers d'hébergement.

L'appauvrissement des femmes est galopant, *et* si les lois pour l'égalité ne reculent pas, la crise les impacte encore plus lourdement : les coupes budgétaires grignotent tous les droits les uns après les autres

VIVE LES LUTTES
DE MARS ET
D'AILLEURS!



### La Poste: les syndicats unanimes contre l'actionnariat salarié,

L'ensemble des organisations syndicales de la Poste ont voté contre la mise en place de l'actionnariat salarié au sein du groupe, au cours d'un Conseil d'administration du 8 mars 2012, mais le PDG Jean-Paul Bailly a annoncé la poursuite du projet qu'il a défendu.

"Nous aurions préféré une adhésion au moins partielle". "Nous restons en discussion avec les organisations syndicales. Nous pensons être capables de convaincre un certain nombre d'entre elles du bien-fondé du projet", a ajouté, le PDG de la Poste.

"C'est une opération très importante viserait l'adhésion de 150.000 postiers sur les quelque 276.000 que compte le groupe.

Il a indiqué que le dispositif était "particulièrement attractif", relevant notamment que "pour les 300 premiers euros, l'abondement (part complémentaire versée par l'employeur, ndlr) sera de 100% et de 50% entre 300 et 800 euros".

Le prix des actions mises en vente devrait être connu le 12 avril.

M. Bailly a d'ores et déjà indiqué que l'ouverture de capital serait "très légèrement inférieure à 3%". Elle devrait être de 2,99% selon les syndicats.

Dans un communiqué de presse commun du 15 mars les organisations syndicales CGT, SUD, FO, CFDT, CGC/UNSA, CFTC de La Poste ont rejeté un projet d'accord visant à instaurer un système d'actionnariat salarié dans l'entreprise publique considérant que ce n'est pas le projet d'actionnariat salarié qui va répondre aux situations difficiles que vivent les postiers.

#### Les Post' Hier N° 23

#### Sur mon cahier d'écolier, j'écris ton nom ... nos lecteurs nous écrivent.

#### Retraité: Quoi de plus révolutionnaire ....

Quoi de plus anti capitaliste, de plus révolutionnaire que la situation des retraités (avec les chômeurs et les malades à leur corps défendant) qui continuent, pendant des décennies de percevoir de façon irrévocable un salaire. Un salaire, la pension, qui dans le principe, est financé par les cotisations sociales prélevées sur le bénéfice brut des entreprises. Ce signifie aui que financement des pensions n'est pas soumis à quelques financiarisations que ce Contrairement aux idées reçues, par principe les cotisations sociales ne font pas partie du salaire.

La cotisation, ce prélèvement obligatoire, considérée par le patronat comme une charge sociale.

La retraite reconnaît au pensionné sa qualité et non pas son taux de rentabilité en tant que salarié.

Dans ce contexte, on peut comprendre que depuis la mise en place des retraites, les capitalistes n'ont de cesse de vouloir en modifier le financement. Au-delà d'un coût supplémentaire, c'est pour eux un enjeu politique, un choix de société. Mais pour nous aussi. (JP C.....)

#### ...que d'être payé à ne rien faire !.



#### .... Avis de Recherche:

L'Institut d'Histoire Sociale CGT a l'ambition de faire un bouquin, à l'instar de celui sur les Demoiselles du Téléphone, sur les Wikings du Centre de Tri (c'est ainsi que le sociologue Broda qualifia les nuiteux en grève en 1995).

Il manque en effet dans la longue histoire des luttes pour nos droits et acquis, celles, nombreuses, qui ont marqué le CTM de Marseille Gare de sa construction à sa démolition.

Nous savons que de nombreux documents existent mais nous

souhaitons aussi que la Mémoire vivante des milles et une anecdotes ne se perde pas dans les brumes de la mémoire individuelle.

Nous faisons appel à tes souvenirs encore relativement frais, à tes archives personnelles (tracts, photos, etc) pour créer la Grande histoire de Marseille Gare à travers la Petite histoire de chacun d'entre nous.

Fais-nous parvenir tes documents (qui te seront restitués) et tes écrits à l'adresse suivante

Journal Les Post's Hier

IHS (Francis

Syndicat CGT / Retraités Poste 13
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille

#### Les Post' Hier N° 22

#### Mutuelle Générale/Banque Postale :

# VOICI MA CARTE VITALE VITALE DOCTEUR VOUS N'AVEZ PAS LA CARTE BLEUE?

# un mariage contre nature

Les adhérents de la MG ont appris, par la presse, l'association de la Banque Postale avec leur mutuelle pour lancer une offre d'assurance santé

complémentaire, contrôlée à 65% par la Banque Postale et 35 % par la MG. Cette coopération financière entre deux réseaux dont l'un est régie par le code des assurances et l'autre celui de la Mutualité pose questions. De nombreux adhérents s'inquiètent d'une telle démarche.

Où sont passées les valeurs mutualistes de solidarité entre génération ?

La santé n'est pas une marchandise, les cotisations des mutualistes ne doivent pas servir à alimenter le secteur assurantiel et ses critères de rentabilité du marché de la santé. Restez vigilants pour maintenir une protection sociale de haut niveau et digne de ce nom.



Réunion Mensuelle des Retraités-ées

Jeudi 26 avril 2012

9 heures

Syndicat CCT Retraités La Poste 13

13013 MARSEILLE

Les franchises médicales et participations forfaitaires étaient censées combler le trou de l'assurance-maladie. Pour l'instant, elles lui font perdre de l'argent: 314 millions!

Petit historique: Depuis 2005, tous les assurés sociaux acquittent une participation forfaitaire de 1 euro sur la visite qu'ils effectuent chez leur médecin. Cette participation est déduite du remboursement de l'assurance-maladie. Depuis 2008, ils payent de surcroît une franchise de 50 centimes sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux, 1 euro sur les examens biologiques et 2 euros sur les transports sanitaires. Ces sommes sont prélevées lors des remboursements, c'est-àdire avec un certain délai par rapport à la date des soins. Parfois cela arrive l'année suivante.

Pour les bénéficiaires du tiers payant, c'est-à-dire les patients qui n'ont pas à frais médicaux, avancer les recouvrement de ces franchises ne peut être effectué au moment des remboursements. Il doit donc faire l'objet d'une démarche spécifique. Nombre de ces patients sont des malades de longue durée et retraités souvent,, dont les frais médicaux sont remboursés à 100%. Il est ainsi quelques millions de personnes en France qui n'ont pratiquement jamais l'occasion de payer leurs soins. En effet, le tiers payant s'applique de façon quasi généralisée dans cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyse médicale et est accepté pour de nombreux actes chez les spécialistes (actes de spécialité à coefficient élevé et pour tous les patients en ALD). Ajoutons à cela que les patients victimes relevant de la CMU, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles peuvent bénéficier du

tiers payant et enfin que de nombreux actes pendant la grossesse peuvent être ainsi acquittés. Autant de consultations, d'actes et de traitements qui n'ont pas pu payer la franchise. Cependant, ils ne sont pas exemptés pour autant de franchises. Alors comment les récupérer ? Un outil informatique spécifique pour le recouvrement de ces créances a bien été mis en place. Mais il n'a pas encore été utilisé. ... Et c'était sans compter sur l'actuelle campagne électorale. Le dossier dort bien sur le bureau de Xavier Bertrand qui joue la montre et freine des quatre fers pour retarder mise en œuvre et le recouvrement sur l'ensemble des assurés sociaux qui atteint bien 314 millions, dans une période électorale auprès «d'électeurs sans le sou».

...Payez ensuite!

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SA.La Poste 13

Supplément

#### Par la Commission Exécutive Confédérale

#### Changer de politique, conquérir la justice sociale

Les salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique. A ce titre, la CGT ne saurait être neutre, surtout au regard de la gravité de la situation.

Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà.

A tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, Etat et collectivités ... la démocratie sociale doit être une priorité.

#### La CGT réaffirme ses dix exigences pour sortir de la crise :

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700€)
- Contrôler les aides publiques aux entreprises
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- Stopper les suppressions d'emplois
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres, qui cherche à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du Président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux.

Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour "une autre répartition des richesses", préférant satisfaire les revendications patronales.

En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés.

Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le Président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics...

Son programme pour demain rejoint les exigences du MEDEF. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités, l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

## L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte leurs revendications en toutes circonstances.